

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



PARTIE 1
EXÉCUTION DU BUDGET 2024

I L'exécution du budget 2024

MAINTIEN DU CAP RÉGIONAL MALGRÉ UN RALEMENTISSEMENT DES RECETTES

Depuis 2020, la Région fait face à une succession de crises majeures – sanitaires, économiques, puis inflationnistes – qui l'ont conduite à mobiliser fortement ses moyens pour protéger le territoire et soutenir les Ligériens.

Dès 2022, une trajectoire de retour à l'équilibre était amorcée, visant à redonner à la Région des marges de manœuvre en maîtrisant ses dépenses et en retrouvant les fondamentaux financiers d'avant crise. **Cet effort avait commencé à porter ses fruits : en 2023, l'autofinancement renouait avec le niveau observé en 2018.**

Cependant, l'exercice 2024 marque un nouveau point d'inflexion. Le ralentissement économique national, conjugué à une forte décélération de la dynamique de TVA, vient modifier les équilibres financiers avec notamment **un effet ciseau, marqué par des recettes de fonctionnement en baisse (-1,02% soit -14,9 M€) et des dépenses contraintes qui augmentent.**

Dans ce contexte, la Région poursuit son effort de sobriété afin de limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, préserver son autofinancement et maintenir son investissement.



SOBRIÉTÉ RÉGIONALE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

• Une baisse des recettes de fonctionnement

- 1 441,6 M€ en 2024 contre 1 456,5 M€ en 2023, soit une baisse de -14,9 M€ (- 1,02%).
- Une baisse qui s'explique, d'une part, par la diminution des fonds européens (-27 M€ soit -77%), le fort ralentissement de la dynamique fiscale autour de + 1,02% soit + 12,4 M€ (après + 4,84% entre 2021 et 2022 et + 3,71% entre 2022 et 2023) et une nouvelle diminution des concours financiers de - 4,76% soit - 3,5 M€, liée à la baisse des dotations en faveur de l'apprentissage.

• Une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement pour contenir la baisse de l'autofinancement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent pour 2024 à 1 189,9 M€ contre 1 175,3 M€ en 2023 soit + 14,6 M€. **Les efforts de sobriété budgétaire ont été maintenus avec une évolution des DRF en hausse de seulement + 1,25 %** alors même que la Région a dû faire face à une augmentation importante de ses dépenses contraintes (frais financiers, masse salariale, compétences obligatoires). Hors dette et fonds européens, l'évolution des DRF est même limitée à 0,84 %. Et hors inflation, c'est-à-dire en euros constants, cette évolution des DRF est même négative (- 0,8 %).

L'augmentation importante des dépenses liées aux mobilités (+19,9 M€) et au fonctionnement des lycées (+6,3 M€), ont nécessité ainsi une sobriété accrue sur les autres volets de la politique régionale.

I ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS VOLETS DE POLITIQUES PUBLIQUES

PRIORITÉ 1 : Agir en faveur de l'emploi et des entreprises

Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Entreprise, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Formation professionnelle et apprentissage

PRIORITÉ 2 : Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne

Jeunesse, Lycées

PRIORITÉ 3 : Promouvoir une écologie positive

Infrastructures, transports et mobilités durables

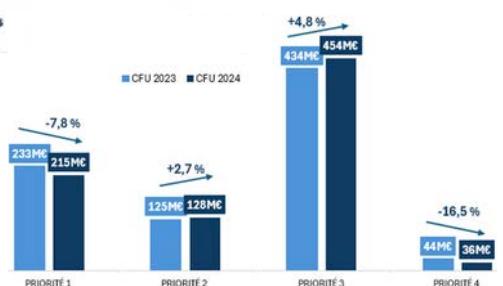
Environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement,

PRIORITÉ 4 : Territoires, efficacité et simplicité

Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures

Territoires, ruralité, infrastructures numériques, sécurité et santé

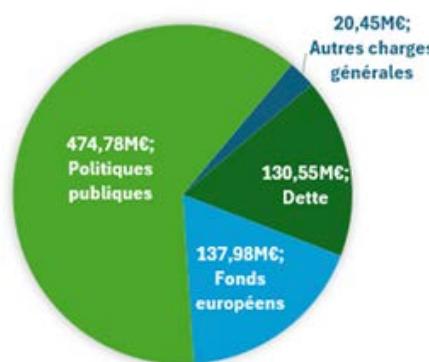


VOLONTARISME RÉGIONAL EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT POUR ACCÉLÉRER LES PROJETS D'AVENIR

• Une accélération notable des dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent sur l'exercice 2024 à 763,7 M€, en augmentation de + 5,7% par rapport à 2023. **Hors dette, ce sont près de 30 M€ supplémentaires (+ 4,92%) qui ont été investis sur le territoire.**

	CP 2023	CP 2024	Evolution	Poids
	en M€	en %	en %	variation
Politiques publiques	461,51 M€	474,78 M€	13 274 186,54	62,2%
Autres charges générales	19,71 M€	20,45 M€	736 936,76	2,7%
Dette	119,09 M€	130,55 M€	11 456 997,70	9,62%
Fonds européens	122,27 M€	137,98 M€	15 710 482,70	12,85%
Total général	722,58 M€	763,76 M€	41 178 603,70	5,70%
			100,0%	

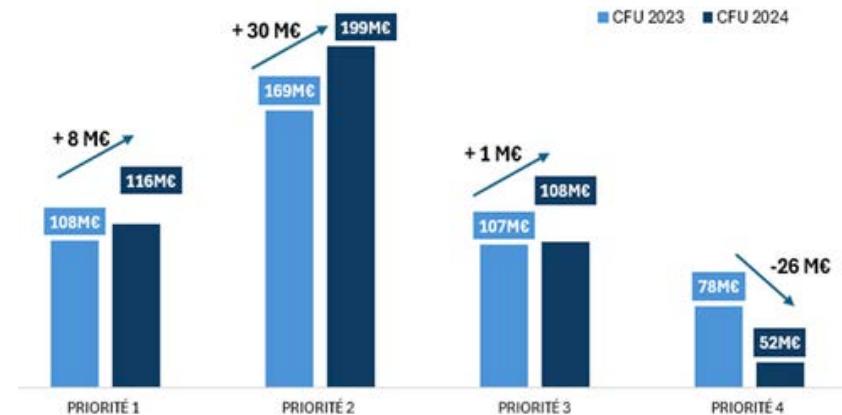


Et si l'on met à part la politique territoriale pour laquelle l'année 2024 aura été particulière en termes d'exécution, en transition entre la fin d'une politique contractuelle et le démarrage d'une nouvelle (priorité 4), l'accélération des dépenses d'investissement est encore plus visible avec **39,4 M€ supplémentaires investis sur l'ensemble des autres politiques**, et ce, en cohérence avec les axes prioritaires que sont l'emploi, la jeunesse, les transitions et les mobilités.

Les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre des politiques publiques sont marquées par une accélération particulièrement forte en faveur des lycées.

I ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES DIFFÉRENTS VOLETS DE POLITIQUES PUBLIQUES (HORS FONDS EUROPÉENS)

	CA 2024	Ecart/2023	Evolution
PRIORITÉ 1 : Agir en faveur de l'emploi et des entreprises			
Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer	24 618 681,74	8 260 852,15	34,10%
Entreprise, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	82 573 169,75	-4 186 628,34	-4,83%
Formation professionnelle et apprentissage	8 963 572,65	6 096 505,14	212,64%
PRIORITÉ 2 : Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	198 995 158,75	29 917 775,03	17,69%
Jeunesse, Lycées	198 995 158,75	198 977 195,51	17,69%
PRIORITÉ 3 : Promouvoir une écologie positive	107 843 900,72	1 323 937,82	1,24%
Infrastructures, transports et mobilités durables	84 053 614,73	-2 077 111,61	-2,41%
Environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement,	23 790 285,99	3 401 049,43	16,68%
PRIORITÉ 4 : Territoires, efficacité et simplicité	51 785 558,70	-26 138 255,26	-33,54%
Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes	16 532 929,21	-152 669,84	-0,91%
Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	0,00	-17 963,24	-100,00%
Territoires, ruralité, infrastructures numériques, sécurité et santé	35 252 629,49	-25 967 622,18	-42,42%
Total DRI liées aux politiques publiques	474 780 042,31	13 274 186,54	2,88%



• Un niveau d'emprunt dans la moyenne des années précédentes

Avec un recours à l'emprunt pour un volume de 240 M€ en 2024, le stock de dette de la Région s'élève à 2 191,98 M€ au 31/12/2024, contre 2072,95 M€ en 2023, soit + 5,7% et une dette de 552 € par habitant à fin 2024.

La dette régionale est sécurisée et performante : à fin 2024, 88 % du stock de dette est à taux fixes et taux zéro, ce qui limite l'exposition de la Région aux fluctuations des taux de marchés. Le taux moyen d'emprunt atteint 1,74 % contre 1,53 % en 2023 et 2,50% pour les collectivités françaises à fin 2024 (<https://www.banquedesterritoires.fr/dette-les-collectivites-se-tournent-davantage-vers-les-banques>).

La Région poursuit sa stratégie de diversification de la dette régionale à travers le développement de la dette verte, durable et responsable. Sur les 240 M€ d'emprunts contractés en 2024, 190 M€ sont issus du marché obligataire et 72 M€ ont été réalisés sous forme d'emprunts verts, portant ainsi le stock de dette verte, durable et responsable de la Région des Pays de la Loire à 792 M€ (36 % du stock de dette au 31/12/2024).

• Poursuite de la certification des comptes

En participant à l'expérimentation lancée par la Cour des Comptes dès 2016, la Région des Pays de la Loire a fait figure de pionnière parmi les grandes collectivités françaises. Elle est la première Région à avoir été certifiée en 2020. En 2024, la Région conserve sa certification.

PARTIE 2

DÉFI JEUNESSE

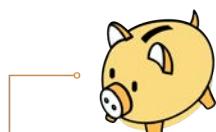
I Education et orientation



CHIFFRES CLÉS

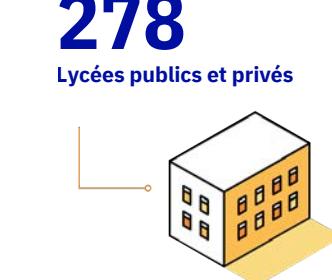


278
Lycées publics et privés



301 M€

Budget régional
pour les lycées



140 000
Elèves transportés par jour de la maternelle à la terminale

ASSURER UN FONCTIONNEMENT PERFORMANT DES LYCÉES

- **117 M€ ont été mobilisés en 2024 via la Stratégie d'Investissement des Lycées (SIL) 2018-2024.**
- **100% des opérations neuves et de rénovations structurantes intègrent une démarche de qualité environnementale** s'appuyant sur un référentiel Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB).
- Développement des opérations bas carbone notamment par l'utilisation de **matériaux bio-sourcés, recyclés ou issus du réemploi**.

Livraison du lycée Alice-Milliat à Pontchâteau en septembre 2024 (47,9M€)

Démarche de sobriété



Certification HQE Bâtiment Durable de niveau global Excellent avec à minima 8 étoiles sur les trois engagements : Qualité de vie, Respect de l'environnement, Performance économique. Sont exclus de cette certification : l'internat, la restauration, les logements, les ateliers.

Energie



Label de performance énergétique BBC Effinergie 2017 avec niveau E2C1 : Chaufferie biomasse = 100 % bois

Carbone



Labellisation Bâtiment Biosourcé niveau 2 (25kg/m^2) => 31 kg/m^3
 • Ossature / charpente / plancher / menuiseries extérieures => bois
 • Isolant en fibre de chanvre

Gestion de l'eau



Système de récupération d'eau de pluie pour les usages suivants :
 • Chasse d'eau des sanitaires du lycée situé au RDC dans la cour
 • Chasse d'eau des sanitaires des locaux d'administration et salle polyvalente

Biodiversité - Paysage



Dossier environnemental avec mesures compensatoires. Renaturation du cours d'eau existant à venir.
 Taux de végétalisation de 47% sur la partie lycée et 63,5% au global sur la parcelle.
 Plantation de haies bocagères, prairie mellifère.



© RPDL / S.Dacher

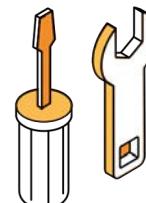
I TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES LYCÉES

- **Poursuite des travaux de rénovation énergétique** avec une priorisation donnée aux établissements les plus énergivores, aux travaux d'isolation du bâti (toitures et façades) et aux travaux d'amélioration des systèmes de chauffage et de pilotage des installations techniques. Par exemple :
 - La rénovation thermique du site et restructuration de la section PSR (Production et Service de Restauration) au **lycée Bougainville à Nantes (15,9 M€)** avec un objectif élevé d'amélioration des performances thermiques du site (-35%).
 - La restructuration et extension de l'externat au **lycée Douanier Rousseau de Laval (13,6M€)** avec une réduction des consommations énergétiques de -40%.
 - La restructuration du service de restauration et des locaux pour les ARL (agents régionaux des lycées) au **lycée Simone Veil d'Angers (3,5 M€)**.
 - Livraison des travaux fin 2024 de la restructuration des ateliers chimie et maintenance industrielle au **lycée Heinlex à St-Nazaire (7,55 M€)**.
- Lancement des **études de faisabilité pour la solarisation du patrimoine scolaire** (100.000 m² déployés d'ici 2030 pour un investissement de 30M€) pour diminuer la consommation énergétique des lycées. À terme, le parc solaire des lycées atteindra une puissance de 20 mégawatts, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle d'1/3 des lycées publics.
- **Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments de la Région** via le suivi des consommations énergétiques conduisant, à conditions météorologiques équivalentes, à **une diminution des consommations énergétiques de 10% entre 2019 et 2024**.
- En 2024, la Région des Pays de la Loire a investi **14 M€ d'équipements (laverie, restauration, restructuration, etc.) dans les EPLE**, dont 6,7 M€ pour les équipements pédagogiques.
- En parallèle, **18,3 M€ de subventions d'investissement ont été attribuées aux établissements privés en 2024**.

CHIFFRES CLÉS

140 M€

Montant total pour 9 opérations de travaux lancées en marchés globaux de performance garantissant des objectifs de performance



7 600

Arbres plantés dans les espaces extérieurs des lycées



Un pack numérique lycéen complet

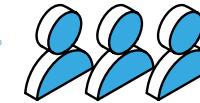
Le dispositif "MonOrdiAuLycée" (MOAL) soutenu par l'Union européenne (React EU) les 3 premières années, est déployé depuis la rentrée scolaire 2021. Il vise à renforcer les compétences numériques des élèves et de la communauté éducative en confortant leur environnement et en accompagnant les usages. La Région fournit un espace numérique de travail commun avec la Région Bretagne, des architectures informatiques de dernière génération et près de **48 000 ordinateurs portables par an aux lycéens primo-entrants en seconde et CAP dans les établissements publics et privés volontaires (20 M€)**.

OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES EN MATIÈRE D'ORIENTATION : EXEMPLE DU RÉGION BIG BANG DE L'EMPLOI, UN ÉVÈNEMENT INNOVANT**DU 20 SEPT. AU 19 OCT. 2024**La Roche-sur-Yon | Angers
Laval | Nantes | Le Mans
Orientation - Métiers - Recrutement

- Les établissements scolaires font confiance au Big Bang de l'emploi pour la découverte des métiers et l'information sur les parcours d'orientation :
 - Proposition de **4 kits pédagogiques** de 3 séquences pour préparer les élèves : avant, pendant et après.
 - **Plus de 450 classes inscrites** sans compter celles qui sont venues sans s'inscrire car n'ayant pas besoin de remboursement de transport. Un nombre en augmentation sur l'ensemble des étapes.
- Des parcours inspirants grâce à de jeunes témoins : des lauréats des worldskills, des apprentis qui sont partis en mobilité internationale, des lycéens de la Promotion, des étudiants des cordées de la réussite.
- Des partenaires qui sont présents à chaque étape et qui permettent d'apporter un service complet au public :
 - Le réseau pour l'emploi : France travail, Cap emploi, les missions locales.
 - Le service public régional de l'orientation : les centres d'information et d'orientation, les services universitaires d'information et d'orientation, le réseau info jeunes, les missions locales, les consulaires accompagnés par le Cariforef, les services d'information et de conseils aux familles (réseau privé), Avenir Actif et transition pro.
 - Les représentants des secteurs professionnels : des ambassadeurs métiers et formation.
- Des possibilités de prise de rendez-vous et d'entretien sans rendez-vous.

CHIFFRES CLÉS**45 000**

Visiteurs dont 14 500 scolaires

**13 000**Candidats rencontrés
grâce à 120 recruteurs
à chaque étape**300**Métiers présentés
dans 8 secteurs
différents, grâce à
70 partenaires

OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES EN MATIÈRE D'ORIENTATION : DES OUTILS MIS À DISPOSITION DES JEUNES ET DES ENSEIGNANTS

La Région des Pays de la Loire accompagne les élèves pour découvrir tous les choix qui s'offrent à eux, acquérir les bons réflexes dans le cadre de leur parcours d'orientation ainsi que connaître toutes les aides dont ils peuvent disposer pour faciliter leur vie de lycéen ou celle, demain, d'étudiant.



- L'orientibus** : outil d'aide à l'orientation conçu et proposé par la Région des Pays de la Loire, il permet à différents publics de **mieux connaître les métiers et les différentes voies et filières de formation et d'accès à l'emploi**, en faisant de l'usager un acteur de la construction de son projet d'avenir.



- Le portail de l'orientation "Choisir mon orientation"** permet un accès facilité à des ressources sélectionnées et regroupées pour les élèves du collège au lycée, leurs familles et les équipes pédagogiques. **Plus de 200 000 visiteurs** ont été comptabilisés sur le portail.
- D'autres outils d'information sur les métiers et les formations accompagnent les élèves tout au long de l'année scolaire, notamment **le jeu "Sur la piste des métiers"**. Ce jeu collaboratif, déployé dans toute la région des Pays de la Loire, accompagne les élèves dans la découverte des métiers et amorce la réflexion sur leur orientation professionnelle. Le principe du jeu est simple : **un joueur tire une carte "métier" et doit la faire découvrir aux autres en s'appuyant sur les compétences comportementales** (savoir-être/savoir-faire de chaque métier). À partir de ce moment, un échange entre pairs s'amorce, les représentations de chacun et chacune concernant un métier différent, et l'envie d'en savoir davantage sur certains métiers se fait ressentir. **600 boîtes de jeu ont été éditées en 2024**, pour un montant de 13 805€ HT.

- Plus de 12 000 guides "Que faire après la 3ème" ont été distribués dans les établissements scolaires** (collèges et lycées publics et privés). Être en classe de 3e, c'est se poser des questions sur son orientation scolaire : quel type de formation me correspond ? Quelles options ou spécialités pourraient m'intéresser ? Que proposent les établissements près de chez moi ? La Région des Pays de la Loire produit chaque année **un catalogue qui accompagne la réflexion des élèves et présente la richesse des formations de la région**. Selon ses centres d'intérêt, ses envies et ses aspirations, le jeune peut découvrir toutes les possibilités qui s'offrent à lui. Il peut aussi en discuter avec ses proches, ses professeurs ou le psychologue de l'Éducation nationale de son collège.

ACCOMPAGNER L'ÉPANOUISSLEMENT ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES

Des aides directes pour soutenir les jeunes pendant leur scolarité : la Prime Job Etudiant et le E.pass Culture Sport

- La Région des Pays de la Loire a récompensé en 2024 l'effort de **13 000 jeunes** qui travaillent **parallèlement à leurs études** avec le dispositif **"Job Étudiant : prime de 200 euros"**.
- Le E.pass Culture Sport** a également permis de **faciliter les sorties et l'engagement citoyen de 25 000 jeunes Ligériens** dans les différents parcours jeunesse, culture, sport.

La Promotion

- Le bilan de la deuxième édition de la Promotion** (collectif de 100 jeunes qui contribuent à l'élaboration des politiques publiques régionales) **est très positif**.
- Les participants ont particulièrement apprécié la richesse des rencontres humaines, qui ont permis de créer des liens profonds entre **jeunes venus d'horizons variés**. Les temps collectifs, notamment les ateliers et les débats sur des sujets sensibles comme le harcèlement ou les médias, ont suscité de nombreux échanges et une ouverture d'esprit. Les événements marquants comme les visites au Salon de l'Agriculture, au Bourget ou au sein d'institutions nationales ont été vécus comme des moments inspirants, **élargissant les perspectives de chacun**.



I Culture

CHIFFRES CLÉS



4,26 M€

Budget d'investissement dédié à la culture en 2024



500

Acteurs culturels ligériens accompagnés dans leurs projets (tous domaines artistiques confondus)



71

Compagnies et ensembles soutenus

48

Festivals de proximité ou actions culturelles soutenus

Ma Région Virtuose

Première édition régionale revisitée pour amener la musique classique au plus proche des Ligériens. Un événement organisé en partenariat avec 24 collectivités pour des concerts en salle et qui a mis en valeur une programmation hors les murs plus importante avec une scène itinérante dans 20 communes du territoire, 10 concerts en lycées et dans 5 lignes de TER. Un événement qui a rassemblé 65 000 Ligériens du 24 au 28 janvier 2024.

I Sport

Dans le cadre de son engagement en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Région des Pays de la Loire, labellisée « Terre de Jeux 2024 » depuis 2020, a déployé un plan d'action structuré autour de trois axes majeurs : célébration, engagement et héritage.

1. Mobilisation territoriale et jeunesse

- Organisation de la Semaine Olympique et Paralympique dans le cadre du Région Pays de la Loire Tour 2023 et 2024.
- Interventions de sportifs du groupe élite dans les lycées et établissements médico-sociaux (15 interventions en 2023-2024).
- Lancement de l'appel à projets « 30 minutes d'activité physique quotidienne au lycée », déployé dans 15 établissements (17 projets financés – 50 000 €).

2. Billetterie solidaire

- Attribution de 590 places pour les Jeux Olympiques et 180 places pour les Jeux Paralympiques à destination des lycéens, jeunes sportifs en situation de handicap, clubs et bénévoles.

3. Actions en faveur des agents régionaux

- Organisation de Journées sport santé et de sensibilisation à l'activité physique.
- Participation au Marathon pour tous de Paris 2024 avec 10 dossards attribués (agents régionaux et bénévoles de l'association « Courir avec »).
- Exposition « Le sport, toute une histoire ! ».

4. Projet emblématique : le bus itinérant Club 2024 – 110 000€

- Tournée itinérante du bus JOP 2024 sur 51 étapes dans les 5 départements, avec plus de 15 000 visiteurs.
- Sensibilisation aux valeurs de l'olympisme et paralympisme, animations physiques et sportives, valorisation de nos sportifs ligériens.
- Forte mobilisation dans les zones rurales (38 % des communes en ZRR) et quartiers prioritaires.



5. Soutien aux sportifs ligériens – 79 000€

- 36 athlètes ligériens sélectionnés aux JOP (record régional).
 - JO : 19 sportifs, 4 médailles (3 argent, 1 bronze).
 - JP : 17 sportifs, 2 médailles (1 or, 1 bronze).
- 24 sportifs du groupe élite accompagnés financièrement.

I Sport

LE RÉGION PAYS DE LA LOIRE TOUR



- Fort du succès de la première édition, la Région a renouvelé l'organisation du "Région Pays de la Loire Tour", une course cycliste qui porte une triple ambition :**
 - o créer un outil de collaboration et de valorisation des territoires,
 - o célébrer l'excellence sportive,
 - o rassembler les habitants autour d'un grand événement festif et populaire.
- La deuxième édition du Région Pays de la Loire Tour s'est déroulée du 2 au 5 avril 2024 :**
 - o Un tour cycliste d'environ 700 km répartis en 4 étapes, traversant les 5 départements et près de 85 communes.
 - o 18 équipes professionnelles dont 5 world tour, **des coureurs prestigieux avec des champions olympiques et champions du monde.**
 - o La course a réuni 3,4 millions de téléspectateurs autour de 15h de direct sur la Chaine L'Equipe.
 - o **Plus de 50 000 spectateurs** sont venus encourager les coureurs tout au long du parcours.
 - o **Mise en valeur du territoire régional** (villes-étapes, patrimoine, retombées médiatiques). Étapes phares : Saint-Nazaire > Château-Gontier, Saumur > Le Mans.
 - o Une campagne média puissante, 82 journalistes et photographes accrédités.
- La première édition du **Région Pays de la Loire Tour Féminin**, rassemblant 17 équipes, a eu lieu le 3 avril 2024.

I Patrimoine

INVENTORIER ET VALORISER LE PATRIMOINE RÉGIONAL

- Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'inventaire général du patrimoine culturel, **la Région poursuit une politique active de connaissance du patrimoine**, en lien avec neuf partenariats territoriaux. En 2024, **16 opérations d'inventaire** ont eu lieu.
- La Région des Pays de la Loire développe une politique de médiation active** : visites, conférences, actions lors des Journées européennes du patrimoine. En 2024, **plusieurs publications sont parues** notamment :
 - o *Demeures en bord de Mayenne* (Images Patrimoines en région)
 - o *Des balcons sur la rivière* (Images Patrimoines en région)
 - o Les actes du colloque *Habiter les faubourgs et les banlieues. Nouvelles approches croisées* (Colloques Patrimoines en région).
- Soutien apporté à diverses structures d'intérêt régional** mobilisées en faveur du patrimoine :
 - o **Le Pôle Patrimoine**, un réseau de coopération en Pays de la Loire (50 000 €),
 - o Appui au patrimoine immatériel via **OPCI-Ethnodoc** (38 000 €),
 - o Engagement d'1 M€ pour **la Maison régionale des patrimoines vivants à Sallertaine**.
 - o La Sauvegarde de l'art français pour le projet "*Les lycéens des Pays de la Loire à la découverte du plus grand musée de France*", soutenu par la Région à hauteur de 67 500 €.

PRÉSERVER ET ANIMER UN SITE EXCEPTIONNEL : L'ABBAYE ROYALE DE FONTEVRAUD

La Région continue d'être très impliquée dans la gestion et **le rayonnement du site patrimonial et touristique majeur de Fontevraud et de son Musée d'art moderne (270 000 visiteurs en 2024) :**

- Contribution à la Société publique régionale de l'abbaye de Fontevraud (**SOPRAF**) : 5,345 M€.
- Soutien au **Centre culturel de l'Ouest**, chargé de la programmation culturelle : 1,51 M€.
- Le 13 juillet 2024, le parcours immersif "**Dans les pas d'Aliénor**" a été lancé, avec 4 spots de réalité augmentée à l'appui du dispositif breveté d'Overlap Reality®. Il a rencontré un **très fort succès** (43 494 lectures en un an).
- **Un projet de restructuration de la gouvernance de l'abbaye a été engagé en 2024.**

I Vie associative

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de la stratégie régionale « **Égalité, Civisme, Engagement** » adoptée en octobre 2022, visant à **rassembler les Ligériens autour de valeurs fortes** : égalité femme-homme, solidarité, engagement citoyen et inclusion des personnes en situation de handicap.

Les Trophées Joséphine

La troisième cérémonie des Trophées Joséphine s'est tenue jeudi 18 avril 2024, à l'hôtel de Région. Organisé depuis 2022 par la Région des Pays de la Loire, cet événement baptisé en hommage à l'artiste Joséphine Baker, a **mis en lumière 5 femmes inspirantes qui, par la diversité et l'audace de leur parcours, peuvent trouver une résonance forte auprès d'autres femmes.**

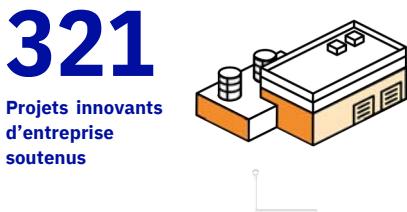


PARTIE 3

DÉFI ÉCONOMIE ET EMPLOI

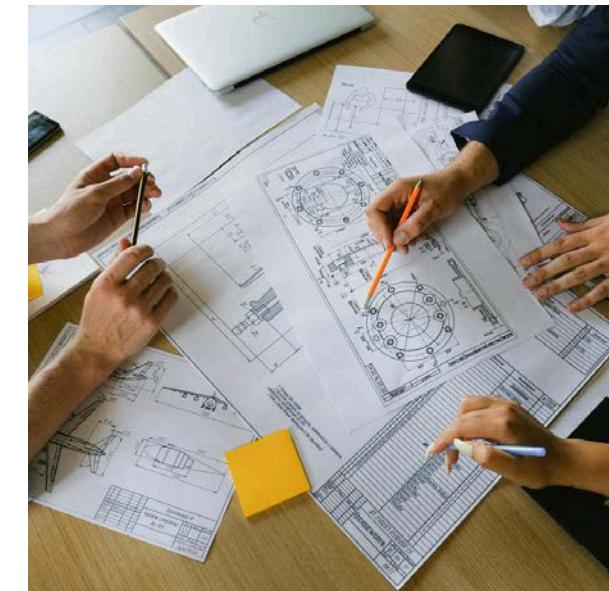
I Innovation et transitions

CHIFFRES CLÉS



300M€ SANCTUARISÉS SUR 4 ANS POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA TRANSITION DES ENTREPRISES

- Inauguration de Zéphyr, nouveau bâtiment dédié aux activités du CEA Tech pour l'innovation technologique** : financé par la Région (5,5M€ : 4M€ en subvention et 1,5M€ d'apport en capital via la SEM régionale) et la Banque des Territoires, ce bâtiment permet au CEA de poursuivre sa mission de diffusion technologique. Depuis 2013, le CEA a ainsi accompagné plus de 670 entreprises en Pays de la Loire.
- Une subvention de 200 K€ à l'entreprise vendéenne ALEGINA dans le cadre de France 2030 régionalisé** pour l'industrialisation à plus grande échelle de son activité d'économie circulaire de création de matériaux innovants à base de coquilles d'huîtres. L'implantation d'une usine de production à grande échelle de cette innovation écologique est prévue en 2026 au Poiré-sur-Vie (85).
- En 2024, **Pays de la Loire Participations (PLP), la société d'investissement de la Région, a investi plus de 5M€** sur le territoire permettant à 22 entreprises ligériennes de lever plus de 26 M€ de fonds propres soutenant ainsi 560 emplois. Cette même année, grâce au soutien de PLP, l'entreprise BirdyFish a accéléré son développement en levant 2 M€, lui permettant de renforcer sa production, d'élargir sa gamme de produits (bateaux à foils) et de conquérir de nouveaux marchés internationaux.



ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE NOTRE ÉCONOMIE ET PERMETTRE À NOS ENTREPRISES DE SE MODERNISER POUR RELEVER LE DÉFI DES TRANSITIONS

- Un Plan régional Forêt-Bois 2024-2030 pour renforcer la dynamique de la filière Forêt-Bois**

En Pays de la Loire, la forêt couvre environ 400 000 ha, avec un taux de boisement moyen égal à 12,4 %. Notre région est l'un des territoires les moins boisés de France, avec une moyenne nationale à 31 %. La Région s'engage notamment à contribuer à la plantation et au renouvellement de 1 000 Ha / an de forêt, à la gestion durable de 3 000 Ha / an de forêt régionale.

- La démarche de transition : un dispositif pour accompagner les agriculteurs vers une transition agroécologique**

Tout agriculteur bénéficiaire d'une aide à l'investissement ou à l'installation s'engage à réaliser un autodiagnostic à 360° de l'exploitation sur les trois piliers du développement durable. Il bénéficie ensuite d'une formation lui permettant d'entrer en action sur une thématique de transition identifiée pour son exploitation. Sur l'année 2024, la Région a accompagné plus de 1 500 dossiers dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles.

- Lancement du 1er AAP dans le cadre du partenariat Européen AGROECOLGY - novembre 2024**

Ce sont plus de 70 partenaires de 26 Etats membres, sous le co-pilotage du centre de recherche allemand de JÜLICH et de l'Agence Nationale pour la Recherche. Son objectif est de structurer un réseau de « living-labs », définis comme des projets locaux d'expérimentation de pratiques et technologies innovantes, suivant une approche transdisciplinaire (impliquant agriculteurs, scientifiques et autres partenaires), qui accéléreront la transition vers l'agroécologie.

- La 7^e promotion de l'Accélérateur Pays de la Loire a été lancée en octobre 2024 portant à 110 le nombre de PME accompagnées dans leur développement et leur croissance. Depuis la mise en place de ce programme d'accélération en 2017, 15 PME sont devenues des ETI. Une attention particulière est portée depuis 2024 à l'accompagnement des entreprises pour prendre le virage des transitions à la fois écologique et numérique avec plusieurs modules autour de l'intelligence artificielle.
- Lancement de Pays de la Loire Cyber diagnostic pour accompagner les entreprises dans la formalisation de leur stratégie de sécurité informatique et poursuivre le dispositif Pays de la Loire Investissement Numérique avec 73 projets aidés (625 k€ d'aide en 2024) accompagnant les entreprises dans leur transition numérique.

Quelques illustrations

- Numérique : CEMA TECHNOLOGIES (72) – Etude de faisabilité d'un processus intégré digital 3D pour le développement de dispositifs de délivrance médicale (**200 000 € - France 2030 régionalisé**).
- Déchet : **500 000 € à la Sté TRI'N'COLLECT (44)** pour appuyer le développement rapide de cette société qui propose une solution innovante de collecte des déchets de construction, avec un tri à la source par les acteurs des chantiers et une massification dans des centres avant transfert vers les filières de recyclage (avril 2024).
- Eau : Société Odyssée Environnement (72) - développement d'un système de mesure d'efficience hydrique et de jumeaux numériques pour les installations de traitement des eaux usées industrielles (**200 000 € - France 2030 régionalisé**).
- Energie : ARMOR SMART FILMS (44) - aide aux projets de R&D pour le développement de membranes et films électroactifs pour les marchés de l'industrie, de l'énergie et de la med-tech (**2 M€**).

RENDEZ LISIBLE NOTRE ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION ET LEVER LES FREINS À L'INNOVATION



- **Soutien au développement des infrastructures scientifiques**

- 19 projets soutenus pour le développement d'infrastructures scientifiques d'excellence, facteurs d'attractivité et de développement économique pour le territoire, au travers des 3 leviers d'action de la politique régionale :

 - CPER 2021-2027 : 7 projets pour 4,85 M€ ;
 - Appel Infrastructures de Recherche : 4 projets pour 1,365 M€ ;
 - Plateformes en science de la vie et du vivant du réseau Biogenouest : 8 projets pour 0,598 M€.

- **Soutien au développement de l'emploi scientifique**

- Plus de 5 M€ (125 projets) pour le renforcement et le développement de l'emploi scientifique dans le cadre de la politique régionale des talents :
 - 68 cofinancements de thèses pour un montant total de 4,2 M€ notamment sur des enjeux de transitions du territoire : industrie du futur, énergies renouvelables, santé, agriculture et changement climatique, alternatives protéiques, dont 15 thèses "Tandem CIFRE" pour favoriser le ressourcement scientifique des entreprises, associations et administrations sur leurs problématiques industrielles ou sociétales (937 K€).
 - 56 soutiens (498 K€) au démarrage de carrière de jeunes chercheurs néo-recrutés sur le territoire régional dans le cadre de PULSAR.
 - 464 K€ pour le projet d'accueil sur le territoire d'un chercheur de renommée internationale en robotique dans le cadre du dispositif Connect Talent.

- **Lancement des Chaires Territoire d'Avenir**

Afin d'accélérer le développement de connaissances sur une problématique stratégique pour le territoire ligérien, ces Chaires visent à soutenir la mobilisation de leaders scientifiques (arrivée en Pays de la Loire ou déjà implantés), seuls ou avec une équipe, porteurs de projets de Chaire dans l'objectif d'apporter un éclairage interdisciplinaire complet sur une thématique. Les thématiques adossées à cet appel :

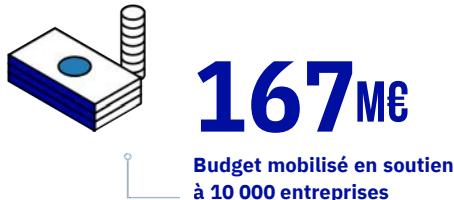
- Adaptation de l'agriculture et du paysage régional aux changements climatiques,
- Emploi et transitions sociétales,
- Accès aux soins, démographie et disparités territoriales,
- Mix énergétique pour une région neutre en carbone.

- **Pays de la Loire Artisans Transition : une nouvelle offre à destination des TPE artisanales souhaitant investir dans la transition écologique**

Proposé en partenariat avec France Active et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ce prêt à taux zéro s'adresse aux entreprises artisanales de moins de 10 salariés pour investir dans des équipements réduisant leur consommation d'énergie, d'eau et de carburant, tout en diminuant leur empreinte carbone.

I Emploi et compétences

CHIFFRES CLÉS



CIBLER LE PLEIN EMPLOI ET FAIRE ÉVOLUER LES COMPÉTENCES

• 2024, 1ère année pleine du déploiement de la nouvelle politique régionale de formation professionnelle : 1 emploi = 1 formation

- Une approche révolutionnaire qui conditionne l'achat de places de formation par la Région à l'expression d'une intention d'embauche par l'employeur : un système « gagnant-gagnant » avec pour le demandeur d'emploi, la garantie que sa formation débouche sur un emploi concret et pour l'employeur, l'assurance de trouver un collaborateur spécifiquement formé à ses besoins.
- Chiffres fin 2024 :
 - 3 482 intentions d'embauche collectées auprès de 1 250 employeurs ;
 - 4 276 stagiaires formés et 73% d'entre eux sont en emploi dans les 6 mois après leur sortie de formation (contre 68% tout dispositif confondu en Pays de la Loire et 58% France entière) ;
 - 94% des employeurs sont satisfaits du dispositif.



• Un engagement fort pour la formation des plus éloignés de l'emploi

La Région et l'Etat ont signé en juin 2024 le PACTE régional d'investissement dans les compétences. Cette convention cadre fixe l'engagement commun sur la période 2024-2027 en faveur de la formation des demandeurs d'emploi et de leur montée en compétence. **Chaque année, la Région s'engage à consacrer au moins 80 millions d'€ pour la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi.** En contrepartie, l'Etat apporte une compensation additionnelle de 50 millions d'€ en 2024 comme en 2025, puis de 40 millions d'€ en 2026 et 35 millions d'€ en 2027. **Cet investissement conjoint vise la formation de 19 000 demandeurs d'emploi par an, dont au moins 70% correspondent aux publics prioritaires** (jeunes non qualifiés, bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée, séniors, travailleurs handicapés).

- Au-delà de l'exercice de sa compétence obligatoire de formation des personnes éloignées de l'emploi, **la Région met en œuvre une stratégie pragmatique et cohérente** : plus de 70% des demandeurs d'emploi restant disponibles sur le marché du travail sont éloignés de l'emploi. Sans une action résolue à leur endroit, il sera impossible de répondre aux besoins de recrutement des employeurs. Notre principe : former les demandeurs d'emploi tels qu'ils sont, pour les préparer aux exigences des employeurs telles quelles sont.

◦ Chiffres à fin 2024 :

- 18 734 demandeurs d'emploi formés, dont 68% de publics prioritaires ;
- 4 767 demandeurs d'emploi en très grande difficulté d'insertion professionnelle accueillis sur le programme PREPA pour redéfinir leur projet professionnel, acquérir les compétences clés et se préparer à une suite de parcours ;
- 60% de parcours réussis dans les 6 mois après la sortie des formations du programme PREPA : dont la moitié en emploi et l'autre moitié en formation certifiante (notamment sur 1 emploi = 1 formation).

• Accompagner les demandeurs d'emploi pour l'achat de la formation de leur choix

En 2024, la Région a mobilisé **un budget de 8 millions d'€ pour permettre à 1 730 demandeurs d'emploi** :

- D'acquérir une certification de niveau Bac + 2 à Bac + 3 préparant aux métiers en tension ;
- De se former aux métiers de la transition écologique ;
- D'acheter la formation de leur choix sur le répertoire spécifique s'ils sont jeunes non qualifiés ou séniors (plus de 50 ans).

I Emploi et compétences

Déploiement réussi des places supplémentaires de formations sanitaires et sociales

En 2020, suite aux pénuries de personnels dans le système de soins révélées par la crise sanitaire, l'Etat et la Région se sont engagés à accroître significativement la formation de professionnels. Ainsi, en Pays de la Loire, la Région s'engage à :

- Passer de 1 350 infirmiers diplômés par an à 1 700
- Passer de 1 500 aides-soignants diplômés par an à 2 000
- Passer de 175 accompagnants éducatifs et sociaux diplômés par an à 275.

La Région consacre 16 millions d'€ par an pour réaliser ces formations supplémentaires et reçoit 12 millions d'€ par an de compensation de l'Etat. 2024 est l'année pleine de déploiement de ces places supplémentaires.

• Chiffres à fin 2024 :

- 8 020 personnes formées sur l'ensemble des formations sanitaires et sociales sur lesquelles la Région a compétence d'agrément et de financement.
- 81.8% des 9 795 places ouvertes ont été pourvues, en dépit de la crise des vocations pour l'hôpital et le travail social.
- **Dans les 6 mois après la fin de ces formations, 90% des apprenants sont diplômés et en emploi dans le métier pour lequel ils se sont formés.**

- **1ère Région en pourcentage d'apprentis parmi les élèves et étudiants de 15 à 29 ans (20.7% contre 17.4% en moyenne nationale)**

Poursuite du soutien à l'apprentissage, pour des conditions optimales de formation :

Depuis la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, la Région n'arrête plus la carte des formations par apprentissage et n'est plus en charge du financement des CFA. Néanmoins, elle peut aider en fonctionnement et en investissement les CFA pour motifs de développement économique ou d'aménagement du territoire.

C'est ce que la Région fait chaque année, grâce à une dotation dédiée que lui attribue France Compétences et dont elle rend compte.



- **Installation réussie du Comité régional pour l'emploi et ses déclinaisons départementales et locales**

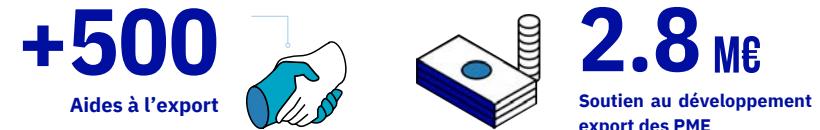
Il est présidé par l'Etat, la Région, les Départements et les EPCI. Initié dans le cadre d'un protocole de préfiguration régionale en novembre 2023, il a été officiellement installé le 9 décembre 2024. Il arrête des priorités et met à disposition des outils partagés pour coordonner les politiques d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. Il se décline opérationnellement au niveau régional au travers de deux groupes techniques rassemblant les acteurs du Réseau pour l'emploi – l'un dédié à la formation, l'autre à l'accès à l'emploi et aux entreprises.

- **Lancement du collectif d'acteurs pour la création d'un Campus des Energies durables**

Dans une région pionnière sur les énergies maritimes renouvelables, qui bénéficie d'un écosystème énergéticien puissant et d'un outil de formation dynamique, l'ambition de la Région est de créer une synergie autour de la création d'un futur **Campus des énergies durables**. L'objectif est d'anticiper, dès maintenant, les besoins en compétences dans un domaine en pleine mutation (16 000 emplois d'ici 2030), de proposer des formations ciblées, innovantes et labellisées et de valoriser ces formations auprès des jeunes, des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion.

I Attractivité et rayonnement

Renouvellement de l'accord TEAM FRANCE EXPORT PAYS DE LA LOIRE : La Région des Pays de la Loire a renouvelé en 2024 son protocole avec Business France, la CCI et Bpifrance pour renforcer la Team France Export Pays de la Loire, avec l'objectif ambitieux d'ajouter 2 000 entreprises exportatrices d'ici 2030 et de faire des Pays de la Loire un territoire qui rayonne à l'international. Le nouveau partenariat s'articule autour de 6 engagements qui visent à renforcer les actions de terrain et innovantes.



I Attractivité et rayonnement

Le lancement de la Task Force Economie Bleue

Face à la baisse d'activité prévue entre 2026 et 2030, cette initiative vise à **préserver les emplois et compétences en anticipant la reprise par le développement de marchés internationaux.**

Elle propose **un accompagnement clé en main** à l'export, coconstruit avec tout l'écosystème de la filière économie bleue (entreprises, pôles de compétitivité, clusters, organismes de recherche...) et favorise :

- **la connexion avec des partenaires stratégiques,**
- **la sécurisation des démarches d'internationalisation,**
- **le rayonnement de l'excellence régionale.**

40 entreprises participent à la Task Force Economie Bleue.

Tourisme à vélo : 12 projets d'aménagements cyclables inscrits au Schéma régional des Véloroutes, 70 km d'itinéraires aménagés grâce à un **soutien régional de 2M€ de subventions contribuant à un tourisme durable.**

I Jeunesse

1900



Bourses Envoléo financées pour des mobilités étudiantes à l'international (2M€)

408



Jeunes agriculteurs accompagnés soit 50% des installations en PDL



69 000

Jeunes sensibilisés à la science

PARTIE 4

DÉFI ÉCOLOGIE ET MOBILITÉ

I Transition écologique

ORCHESTRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN DÉCARBONANT LES SECTEURS D'ÉMISSIONS CLÉS ET EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES NATURELLES

CHIFFRES CLÉS

+500 KM



Haies plantées (plan régional en faveur de la haie)



11

Contrats territoriaux Eau signés en 2024

915



Foyers soutenus dans leur projet de rénovation énergétique



27

Projets d'économie circulaire soutenus dans le cadre de l'AAP conjoint Région-ADEME-DREAL



- **Une multitude de réalisations au titre de la stratégie régionale biodiversité**
 - Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Ingénierie territoriale » pour **accompagner 6 territoires dans leur démarche de prise en compte de la biodiversité locale** ;
 - La poursuite du **dispositif Contrat Nature déployé sur trois territoires** (Grand Lieu, Pays du Mans, Pays fléchois) et sur **un nouveau territoire** (Laval agglomération) ;
 - La mise en place de la **feuille de route régionale « Eviter Réduire Compenser »** dont plusieurs réalisations à destination des aménageurs et autres décideurs (guide méthodologique, fiche technique, boîte à outil, étude d'opportunité d'offre de compensation).

- **Des actions structurantes de transition énergétique, de la gouvernance à l'accompagnement de projets**
 - L'achèvement d'une **étude prospective sur les gaz à effet de serre et le carbone** permettant d'outiller la Région sur les travaux à venir ;
 - Un travail pour **identifier de nouvelles orientations en faveur de la rénovation énergétique** au regard de l'évolution du contexte national ;
 - **Le soutien à 35 projets de rénovation énergétique des bâtiments** avec la seconde édition de l'appel à projets « Rénovations exemplaires des bâtiments » ;
 - **L'accompagnement des 915 particuliers dans la rénovation de leurs logements** ;
 - **Le soutien à la rénovation de 89 logements sociaux** dans le cadre de la démarche de massification « EnergieSprong » ;
 - **Le soutien à 8 projets d'énergie renouvelable** dans le cadre de l'appel à projets « énergies renouvelables et réseaux » portant à 51 le nombre de projets soutenus depuis 2020 ;
 - L'organisation, aux côtés de l'ADEME, de l'**événement « Sur la Route des Energies Renouvelables en Pays de la Loire », avec 8 journées de visites** organisées pour permettre aux collectivités, entreprises et associations ligériennes de découvrir des installations d'énergie renouvelable, d'échanger entre pairs et avec les porteurs de projets, ainsi qu'avec l'écosystème d'accompagnement des énergies renouvelables en Pays de la Loire ;
 - **La poursuite du soutien au GIEC Pays de la Loire** (Groupe interdisciplinaire d'experts pour le climat) et la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui réunit désormais une cinquantaine de territoires partenaires.

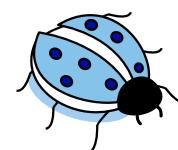
I Transition écologique



- **De nombreux projets concrétisés dans le cadre du plan régional « Protégeons notre eau »**
 - La mise en œuvre de **formations auprès des élus des Personnes responsables de la production et de la distribution en eau** (PRPDE) pour favoriser la montée en compétence des structures et aboutir à des programmes d'actions ambitieux ;
 - Le lancement d'une **étude prospective sur la disponibilité de la ressource en eau** ;
 - La pérennisation de **l'observatoire régional de l'eau**, au sein de l'observatoire de la transition écologique TEO, avec la mise à disposition des premières publications sur les données de l'eau ;
 - La poursuite du **projet expérimental Jourdain sur la réutilisation des eaux usées traitées** avec la mise en œuvre des premiers essais techniques avant rejet ;
 - La **finalisation du projet Climaveg** portant sur la transition et la durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques en Bretagne et Pays de la Loire.

• Des éléments marquants dans la mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets

- **L'animation du réseau des territoires et des syndicats** à compétence déchets au travers d'échanges techniques sur les installations et la gestion des biodéchets ;
- La poursuite de la concertation interrégionale avec les Régions Bretagne et Normandie, les services de l'État et les professionnels, pour suivre la réduction des volumes des déchets à destination des centres d'enfouissement, avec **un objectif de réduction de 50 % dès que possible** ;
- Le soutien d'une **étude de faisabilité d'une plateforme de réemploi pour les déchets du BTP** et de celle d'une installation de lavage de déchets inertes issus du BTP, afin de produire des gravillons et sables recyclés permettant de **limiter l'extraction de ressources non renouvelables** ;
- **La poursuite de l'accompagnement à la mise en place de la nouvelle filière de responsabilité élargie des producteurs** pour les produits et matériaux de construction du bâtiment pour établir un maillage des points de collecte de ces matériaux, permettant aux entreprises une gestion gratuite de leurs déchets au plus près de leurs chantiers ;
- **La participation à la démarche ReUse de l'éco-organisme Citéo** sur l'expérimentation de la consigne verre dans les Régions Haut-de-France, Normandie, Bretagne et Pays de la Loire ;
- La réalisation d'une **étude sur la gestion des déchets de bois par l'observatoire de la transition écologique TEO** ;
- **Le soutien par la Région de 27 projets d'économie circulaire** sur les filières BTP, bioéconomie, textile et la coopération territoires-entreprises, dans le cadre de l'appel à projets conjoint Région-Ademe-DREAL.



Une gouvernance régionale confortée

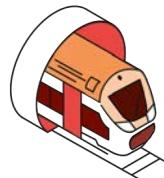
- L'animation de la gouvernance régionale de l'eau avec l'organisation de groupes techniques et d'un **Comité stratégique régional sur l'eau** permettant les échanges et le partage d'objectifs entre les différents acteurs : Etat, Région, Agence de l'eau, universitaires, syndicats de bassin... ;
- **La valorisation des initiatives lors des instances régionales et partenariales** traitant de la biodiversité (Comité régional biodiversité, Comité technique Pays de la Loire Bocage, ...) organisées durant l'année.
- Les travaux du **Comité régional de l'énergie avec l'avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables** et le lancement des réflexions autour de la régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie ;
- **Le pilotage de 2 commissions consultatives d'élaboration et de suivi du volet déchets du SRADDET** pour partager l'avancement des actions avec tous les acteurs concernés et l'organisation de plusieurs temps forts thématiques (journée des acteurs régionaux de la matière organique, assises nationales des déchets, journées nationales de la réparation, journée régionale des acteurs de l'économie circulaire).

I Mobilité

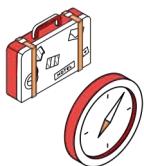
DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE TRANSPORTS ADAPTÉS AUX BESOINS DE MOBILITÉS PRÉSENTS ET À VENIR DES LIGÉRIENS

CHIFFRES CLÉS

24,3M



Voyages en TER (+9,9% par rapport à 2023)



125

Lignes régulières interurbaines

49

Gares complètement accessibles aux PMR (gares représentant 73% des passagers du réseau)



55%

Population couverte par un contrat opérationnel de mobilité grâce à la signature de deux nouveaux contrats (Anjou Est et Sud Mayenne)

Quelques faits marquants

- La signature de l'avenant « Infrastructures de transport et mobilités - 2023-2027 » du CPER 2021-2027, par l'Etat et la Région le 27 juin 2024 pour un montant de crédits historiques :
 - 743, 9 M€ de crédits contractualisés dont 306, 6 M€ de l'Etat et 234, 8 M€ de la Région,
 - 942, 82 M€ de crédits valorisés dont 135,4 M€ de l'Etat et 158,0 M€ de la Région.

Pour la première fois dans un CPER, des crédits ont été inscrits **en faveur des mobilités actives (vélo)** pour la création d'itinéraires ou la sécurisation d'itinéraires existants, à hauteur de 121, 43 M€ dont 29,21 M€ côté Etat et 17,74 M€ côté Région.

- La labellisation du SERM (Services Express Régionaux Métropolitains) de Nantes – Saint-Nazaire : L'obtention du statut permet de disposer de crédits spécifiques de l'Etat quant à la mise en œuvre de celui-ci. Pour l'heure, un montant de crédits pour des opérations d'infrastructures ferroviaires et d'intermodalité en faveur de ce SERM a été inscrit dans l'avenant « Infrastructures de transport et Mobilités » du CPER 2021-2027, à hauteur de 101, 44 M€ dont 63,67 M€ de l'Etat et de 17,2 M€ de la Région. A cela, il convient d'ajouter l'amélioration de l'accessibilité de l'aéroport par voie routière avec un BHNS et des aménagements d'intermodalité pour un montant de 22,3 M€ dont 13,6 M€ de l'Etat et 4,35 M€ de la Région.
- L'ouverture à la concurrence des premières lignes ferroviaires en décembre 2024, avec la reprise des lignes tram-train Nantes/Clisson et Nantes/Chateaubriant par un nouvel opérateur.
- La mise en service en septembre 2024 de la ligne express, reliant par autoroute Fontenay-le-Comte et La Roche-sur-Yon, permet aux usagers du Sud Vendée de rejoindre Nantes en transport collectif en moins de 2h.



© RPDL / Ouest Médias

Une évolution de l'offre ferroviaire

- L'augmentation de l'offre de référence, passée de 169 326 trains en 2023 à 169 900 en 2024 (+0,3%), et accompagnée d'une évolution de la fréquentation de 22 147 000 voyages en 2023 à 24 332 000 en 2024 (+9,9%) ;
- L'augmentation de l'offre TER par la création de :
 - 2 allers-retours Le Mans – Laval du lundi au dimanche,
 - 1 aller-retour Le Mans – Laval le samedi et le dimanche,
 - 1 aller-retour Nantes – Redon le samedi.



I Mobilité

• La poursuite de la modernisation du réseau ferroviaire

- 2024 a vu la finalisation des études de conception pour **la construction d'un nouvel atelier de maintenance à Nantes par SNCF Voyageurs Loire Océan**, concessionnaire de la Région pour les services de transport ferroviaire de voyageurs des ensembles "Tram-Train" et "Sud Loire" et la désignation des mandataires pour la construction des ouvrages.
- **Afin d'augmenter l'offre de TER Aléop sur l'axe Nantes – Saint-Gilles/Pornic**, des études préliminaires, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, ont démarré à l'automne 2024. L'objectif du projet est d'atteindre une fréquence des trains plus élevée. C'est un des maillons de la mise en œuvre du SERM de Nantes Saint-Nazaire, labellisé par l'État en juin 2024. La nouvelle offre est prévue à horizon 2032.
- La signature de l'avenant au CPER 2021 – 2027, relatif au volet "infrastructures de transport et mobilités" en juin 2024, a permis de prioriser les opérations et notamment de poursuivre celles de long terme, initiées par le CPER 2015 – 2020, afin **d'améliorer la liaison vers Paris et la modernisation des liaisons vers la Bretagne**.
- Pour assurer la régularité des circulations face aux risques liés aux déplacements de la grande faune sauvage, une densification des études et travaux (traitement de la végétation et pose de clôtures) a été engagée en 2024. **L'objectif est de clôturer 125 km de lignes supplémentaires**, tout en améliorant la transparence écologique de l'infrastructure pour permettre le passage de la faune, et ainsi **porter d'ici 2028 à 156 km le linéaire protégé soit 100 % de l'axe ferroviaire, hors zone urbaine**.



• L'accompagnement du fret ferroviaire

- Pour accompagner le développement du fret ferroviaire, l'avenant mobilité du CPER, prévoit **un montant de financement inédit en faveur d'infrastructures ferroviaires dédiées au transport de marchandises** (plateformes de transport combiné rail-route, installations terminales embranchées...).
- En 2024, la reconduction du régime d'aide d'Etat notifiée SA.107140, portant sur la participation au financement d'investissements relatifs à la création et à la **modernisation d'installations terminales embranchées (ITE)** a été proposée par l'Etat et approuvée par la Commission européenne le 21 juin dernier. **La Région des Pays de la Loire a décidé de s'inscrire dans ce dispositif** et d'attribuer directement, en lien avec sa compétence d'aide au développement économique, ces subventions au cas par cas. Deux subventions ont ainsi été demandées en 2024.

• L'aménagement de la future gare routière de Nantes

- La poursuite des travaux de la nouvelle gare routière de 15 quais pour une mise en service en 2025 en intégration complète avec la gare SNCF (équipements de contrôle d'accès, d'information voyageurs et de vidéoprotection).
- Cet équipement majeur pour la mobilité durable permettra à terme de **centraliser en un même lieu, directement connecté à la gare SNCF, l'ensemble des services autocars Aléop, navette aéroport, cars longue distance et cars de tourisme**.

I Mobilité



Accessibilité

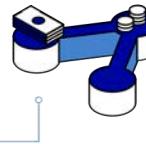
- Sur les 516 arrêts autocars Aléop dits « prioritaires » au sens de la loi, **329 arrêts sont accessibles ou en travaux et 119 autres arrêts ont un projet en cours** ;
- Le déploiement d'abris vélos sécurisés dans chaque gare : **la Région a contribué à augmenter les capacités de stationnement vélo dans 11 gares (+193 places)**.
- Plus largement, consciente des enjeux liés au confort d'attente des usagers dans les gares, **la Région a engagé en 2024 un programme d'amélioration des mobiliers de quais (assises et abris voyageurs) concernant une quinzaine de gares**. Ce programme participe à l'amélioration de l'accessibilité des gares du réseau Aléop en changeant la situation d'attente de tous les voyageurs et en particulier des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

• Le déploiement des services de transport en proximité

- Au 1er juillet 2024, plusieurs contrats de DSP de transport interurbain de voyageurs ont été mis en service, en Mayenne, en Maine-et-Loire et en Sarthe. Engagés sur une durée de 8 ans, ces contrats donnent un cadre propice à **l'optimisation des lignes, à l'amélioration de l'offre (à hauteur de 7 %) et de la qualité de service, à la décarbonation progressive des véhicules (78% du parc décarboné sur ces nouvelles DSP)**. Sur l'ensemble de la région, les lignes interurbaines transportent un large public (élèves, actifs, seniors, touristes et excursionnistes, etc.).
- Le dispositif d'incitation à **la pratique du covoiturage**, soutenu par l'Etat dans le cadre du Fonds vert - Ambition France 2030, a continué sa progression atteignant un pic de 4 900 voyages/jour ouvert. **En 2024, c'est plus d'1,3 millions de trajets qui ont été incités par le dispositif régional. Le budget alloué au covoiturage était en 2024 de 2,3 M€ dont 50% financé par l'Etat**. La Région et le Cerema Ouest ont poursuivi l'évaluation du dispositif : les enquêtes menées ont permis d'établir un effet levier sur la pratique de covoiturage à plus de 50%, ainsi qu'un report modal en provenance de la voiture individuelle.
- Les services de transport à la demande en Pays de la Loire ont permis à environ 2 000 usagers**, dans les secteurs les plus ruraux et moins desservis en transport collectif, de rejoindre des pôles d'emplois, de services, de soins.

80 M€

Budget alloué au transport interurbain

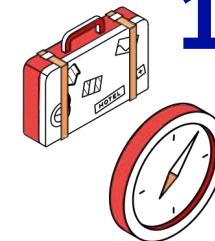


2,5 M€

Budget dédié au transport à la demande à l'échelle de la Région

129 300

Voyages réalisés par nos services de transport à la demande



7 M

Voyages comptabilisés sur nos lignes interurbaines



I Mobilité

• Une ambition maritime qui se poursuit

- L'année 2024 a vu la mise en place d'une direction de projets maritimes dont la principale mission est le pilotage de la politique maritime et portuaire de la Région, avec pour objectifs de mieux prendre en compte les enjeux maritimes et d'assurer la mise en œuvre de l'ambition maritime de la Région. **La Région Pays de la Loire, dotée d'une identité maritime, d'une économie maritime diversifiée dynamique et d'un littoral attractif, a en effet pour ambition de s'affirmer dans le concert des régions maritimes de 1er rang.**
- Un avenant au CPER 2021-2027 relatif au volet portuaire a été signé en juin 2024 et a permis de prioriser **les opérations de décarbonation du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire et de poursuivre les opérations de long terme engagées dans le CPER 2015-2020.**
- **La Région renouvelle sa flotte** en décidant de lancer le dialogue compétitif pour le renouvellement des deux navires à grande vitesse assurant la liaison maritime entre l'île d'Yeu et le continent pour un montant estimé entre 36 et 40 millions €.



• Une concertation confortée

- **Le Comité des partenaires** s'est réuni le 5 décembre 2024 pour faire état des projets structurants à l'échelle de la Région contribuant à l'évolution de l'offre de transport et à l'amélioration continue de la relation usagers.
- **L'organisation des 2èmes Rencontres régionales des mobilités durables a réuni plus de 250 personnes** autour de conférences et d'ateliers sur la décarbonation, l'intermodalité, la coopération territoriale, le vélo, etc. Réunissant à la fois élus, chefs d'entreprise, chercheurs, associations, ces rencontres sont un lieu privilégié de dialogue et de partage d'expériences.
- Depuis 2005, la Région anime des comités de lignes sur l'ensemble du territoire, à raison d'une réunion par secteur et par an, soit 7 réunions par an. **Ces comités de lignes permettent de répondre aux questions des usagers** avec l'ensemble des acteurs du transport routier, ferroviaire et maritime (voyageurs, collectivités locales, associations, acteurs socio-économiques, exploitants, etc.).
- **En 2024, l'Assemblée régionale mer et littoral, instance représentative de l'ensemble du monde maritime des Pays de la Loire, s'est réunie 3 fois.** Elle a été un acteur majeur de la concertation sur la stratégie maritime de façade et en particulier pour faire entendre la voix des Ligériens dans la détermination des zones propices pour le développement des futurs parcs éoliens en mer.

PARTIE 5

DÉFI COHÉSION TERRITORIALE

I Santé

FAVORISER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS LES LIGÉRIENS

• Territoire universitaire de santé (TUS)

- La Faculté de santé d'Angers a initié en 2020 un **Plan territorial universitaire de santé (PTUS)**. Le principe clé de ce PTUS est de former au plus près des territoires en besoin. Il s'agit de permettre à différentes structures de soins (tout particulièrement les centres hospitaliers du Mans, de Laval et de Cholet) de **délivrer en proximité, en dehors du CHU d'Angers, une formation universitaire à des étudiants en médecine**, notamment dans le cadre de leurs stages de deuxième et troisième cycle. Cette diffusion des internes en dehors d'Angers repose sur le principe d'étendre le réseau des médecins maîtres de stage universitaires en créant des postes décentralisés de chefs de cliniques.
- Ce projet a fait l'objet d'un **consortium** entre la Faculté de santé de l'Université d'Angers, Le Mans Université, le CHU d'Angers, les Départements de la Sarthe, Mayenne et Maine-et-Loire, Le Mans Métropole, Laval Agglomération et Cholet Agglomération, la Région des Pays de la Loire, les centres hospitaliers du Mans, de Laval et de Cholet, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire.
- Avec le PTUS, 23 postes universitaires de médecins hospitaliers et de médecine générale ont été créés en dehors d'Angers entre 2020 et 2024, dont **5 en 2024** (maîtres de conférences, chefs de clinique et professeurs associés) **permettant une meilleure répartition géographique des externes et internes lors de leurs stages sur le territoire hors CHU d'Angers**.
- La présence de ces professionnels dans les CH permet de constater que 25% des stages des externes et 33% des stages des internes de la Faculté de santé d'Angers sont désormais réalisés hors CHU d'Angers, et que, par ailleurs, on note **une augmentation en 5 ans de 23% du nombre de stages d'internes en Mayenne et 28% du nombre de stages en Sarthe**. Sur l'axe recherche, une dynamique territoriale de recherche en santé est lancée, avec une intensification des collaborations entre les centres hospitaliers, le CHU d'Angers et les universités.



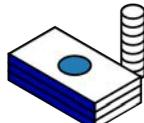
Centre de santé mobile : “La Région à vos soins”

- La Région des Pays de la Loire souhaite maintenir **une action volontariste pour contribuer aux défis de santé** en innovant et en impulsant des projets novateurs dans les territoires. C'est pourquoi, elle porte un projet d'unité mobile de soins, qui sera expérimenté à compter de novembre 2025 sur le territoire de la Communauté de communes Perche Emeraude pour **apporter une offre de soins aux 4000 patients sans médecin traitant de ce territoire**.
- Cette unité mobile de soins baptisée “**La Région à vos soins**” est **une expérimentation unique en France mise en place pour répondre aux besoins des patients dans les zones où l'offre de soins est insuffisante**.
- Depuis juin 2024, le **projet est mis en œuvre par l'association À Vos Soins (Saint-Nazaire)**, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région lancé au printemps 2024, en concertation avec l'écosystème des acteurs de la santé, en particulier les ordres professionnels, l'ARS, l'Assurance maladie et la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).
- La valeur ajoutée de cette unité mobile de soins réside dans plusieurs aspects :
 - Elle offre un terrain de stage attractif pour les internes en médecine générale, **favorisant la formation et l'installation de nouveaux professionnels de santé**. Ce terrain de stage est aussi coconstruit avec la Faculté de santé d'Angers et l'ARS, garantissant une approche pédagogique de qualité et innovante.
 - Elle est conçue pour être **un environnement de soins complet avec 4 cabinets de consultation médicale** dont 2 espaces d'examen polyvalents (permettant l'installation d'un fauteuil dentaire par exemple).



I Territoires

CHIFFRES CLÉS

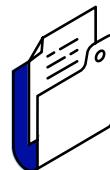


151,9 M€

Montant engagé par la Région en 2024 dans le cadre du CPER, 2021-2027 (soit 59% des crédits inscrits)

13,7 M€

Soutien financier apporté à 51 projets dans le cadre des contrats de territoire



73 M€

Fonds européens de développement régional payés en 2024

INNOVER DANS LES TERRITOIRES

- **Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027**

Pour rappel, les montants mobilisés pour ce CPER par l'Etat et la Région sont de 4,16 milliards d'euros. **Cela représente 2,09 milliards d'euros pour la Région des Pays de la Loire.**

Ces volumes financiers intègrent le volet "Infrastructures de transport et mobilités" qui a été signé en juin 2024.

Au 31 décembre 2024, **2,701 milliards d'euros ont été engagés par l'Etat et la Région dont 437 M€ en 2024**, soit 65% des crédits inscrits.

Pour la Région en particulier, 1,2 milliards d'euros ont été engagés au 31 décembre 2024 dont 151,9M€ en 2024, soit 59% des crédits inscrits.

- **Soutien aux communes et centralités**

3 fonds ont été mobilisés afin d'accompagner directement des communes et des centralités :

- Pays de la Loire Investissement Communal pour les communes de -3 500 habitants ;
- Fonds de revitalisation des centres villes pour les communes jouant un rôle de centralité ;
- Fonds Action Cœur de Ville / Contrat de ville pour les communes labellisées par l'Etat.

Au titre de ces dispositifs, ce sont 121 projets qui ont été soutenus pour près de 7,7M€.

- **AAP Handicap et Territoires**

Un appel à projets « Handicap et Territoires » a été lancé en mars 2024 avec pour ambition de soutenir et valoriser quelques **projets innovants, exemplaires et structurants sur les territoires en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches**, dans leurs besoins du quotidien.

Ces projets devaient ainsi jouer **un rôle de démonstrateur** auprès des acteurs territoriaux et permettre de les outiller pour une bonne prise en compte de tous les handicaps dans leurs projets. Ces projets devaient également avoir un réel rayonnement sur le territoire, s'intégrer de manière cohérente dans l'écosystème local et régional et contribuer à le rendre plus accueillant pour les personnes en situation de handicap.

Une enveloppe budgétaire de 2M€ avait été affectée à cet AAP.

- **Concertation pour la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et l'intégration de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)**

9 projets (sur 16), représentant 163 ha, inscrits en liste 1 des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) grâce à l'action régionale, pour **réduire le poids de la contrainte ZAN sur les territoires.**

La Conférence régionale de gouvernance (CRG) du zéro artificialisation nette (ZAN) s'est réunie le 9 février 2024 dans un format élargi (170 participants) pour notamment échanger sur la liste des projets d'envergure nationale ou européenne(PENE) proposée par l'Etat. **La contre-proposition régionale permettant de mieux prendre en compte la diversité des projets a été validée par la CRG.**

Par courrier au Premier ministre du 15 octobre 2024, la Région a réitéré son souhait de voir s'appliquer **un objectif « ZAN » différencié en limitant l'objectif régional à -34% de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.**

- **Sobriété foncière**

Le 1er octobre 2024, la Région a porté à 280 000€ son autorisation d'engagement pour **accompagner les collectivités vers la sobriété foncière au moyen d'une offre de services expérimentale**. La Banque des Territoires s'est engagée aux côtés de la Région pour prendre en charge 50% du coût de ces accompagnements. Un mandataire a été retenu en décembre 2024.



L'ACCÉLÉRATEUR FONCIER

Une action volontariste de la Région pour maintenir le dynamisme régional dans le contexte de sobriété foncière (ZAN), de pression sur le foncier et de conflits d'usages : la préfiguration, en 2024 d'une stratégie régionale sur le foncier économique pour :

- **Disposer d'une offre de foncier économique, notamment industriel, pour répondre aux besoins des entreprises déjà implantées et avoir la capacité d'accueillir de nouvelles activités.**
- **Accompagner le changement de modèle de développement par des approches nouvelles à construire avec les entreprises et les territoires, qui ne disposent pas forcément des ressources techniques et financières nécessaires.**

Les 9 sites du dispositif d'Accélérateur foncier ont été sélectionnés à partir d'échanges avec les EPCI et les services de l'Etat depuis fin d'année 2024, avec comme critère commun une taille de foncier disponible supérieure à 10ha et une maturité dans leur réalisation.

Le travail d'accompagnement et de commercialisation des sites se poursuivra sur l'année 2025 avec le lancement opérationnel du dispositif. Des présentations auront lieu courant de l'année 2025 auprès des EPCI pour un appui d'ingénierie et une présentation des actions de commercialisation et de promotion des sites.



I Europe



La Région des Pays de la Loire coordonne l'utilisation sur son territoire de plus d'1,2 milliard d'€ de fonds européens structurels et d'Investissement (FESI) au titre de la période 2014-2020, payables jusqu'en 2024 (2014-2022 pour le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), payable jusqu'en 2025) et 625 M€ pour la période 2021-2027 (2023-2027 pour le FEADER).

L'année 2024 a été marquée par une période intense de clôture pour le fonds européen de développement régional (FEDER) et le FEADER 2014-2023. Le fonds social européen (FSE) et le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ont été payés en totalité à fin 2023.

- **73 M€ de fonds européen de développement régional (FEDER) payés en 2024.** Ces derniers paiements clôturent la consommation des 365 M€ de FEDER et des 98 M€ de FSE prévus au programme régional pour la période de programmation 2014-2023.
- **Plus de 32 M€ de FSE attribués à des projets** pour accompagner la création d'entreprise par des demandeurs d'emploi, la formation, l'orientation ou le développement de parcours de soin à fin 2024.
- **1,4 M€ de fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) attribués à fin 2024 et plus de 500 K€ payés en 2024.**
- **9 M€ de fonds pour une transition juste (FTJ)** attribués en 2024 pour compenser les impacts économiques et sociaux de la transition vers la neutralité carbone pour des projets situés sur le territoire de Cordemais.
- **L'année a également connu une accélération de la dynamique de programmation des fonds européens sur la période 2021-2027.**

PARTIE 6

DÉFI TRANSFORMATIONS

I Une Région responsable et exemplaire

LABELLISATION SERVICE PUBLIC +

- En décembre 2024, la **Région des Pays de la Loire a été la première collectivité locale à obtenir le label Services Publics +** sur le périmètre de la Direction des Affaires Internationales (DAI) et du pôle accueil de la Direction de l'Administration Générale (DAG).
- Lancé en 2023, ce label est décerné par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP). Il atteste de la qualité du service rendu aux usagers en évaluant 8 catégories de critères. Tout au long de l'année 2024, les équipes régionales ont écouté les besoins des usagers et mis en œuvre des actions qui ont permis d'obtenir le label **Services Publics +, niveau Argent**.
- La Région va poursuivre ses travaux pour l'amélioration continue de la qualité de la relation usagers.

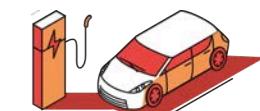


- Achat responsable : Le nombre d'heures d'insertion inscrites et réalisées dans les marchés régionaux a connu une forte progression depuis 3 ans :**

- Plus de 109 000 heures en 2024, contre 36 722 heures en 2022 (+197%),
- 502 bénéficiaires de la clause sociale en 2024, contre 254 en 2022 (+ 50%),
- +15% CDI signés et +16% de contrats d'apprentissage.
- Le nombre de marchés réservés aux SIAE/EA/ESAT est passé de 3 à 15 en 3 ans. Cette dynamique témoigne d'une **mobilisation accrue des structures d'insertion et d'une intégration renforcée des clauses d'insertion dans les marchés publics régionaux**, avec un impact social de plus en plus significatif sur le territoire ligérien.



- Mobilité décarbonée :** avec l'acquisition de nouveaux véhicules Crit'Air 0 et 1, la flotte automobile est désormais constituée à 90% de véhicules plus respectueux de l'environnement à fin 2024. La Région s'est également dotée de 6 vélos à assistance électrique supplémentaires et a étudié le recours à des solutions d'autopartage en cas de saturation de réservation des véhicules de service.



- Sobriété numérique :** En 2024, les actions ont porté sur un travail sur les clauses contractuelles dans les marchés publics, l'intégration de critères d'éco-conception dans les projets, des opérations de "ménage numérique" et une politique active de réemploi des matériels informatiques, la réduction des impressions et la sensibilisation des agents.



- Aménagement numérique du territoire équitable et durable :** La Région a adopté dès 2010 une Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCoRAN), en partenariat avec l'État et les collectivités locales. Fin 2024, la **Région Pays de la Loire est la deuxième Région la mieux fibrée de France, avec 95% des locaux accessibles à la fibre optique**, représentant plus de 2,4 millions de locaux (logements ou entreprises) sur les 2,5 millions à raccorder. L'action régionale est réalisée en cohérence avec la **Stratégie nationale en matière de très haut débit**, déclinée dans le plan « **France Très Haut Débit** » qui vise à couvrir l'intégralité du territoire national en très haut débit d'ici à fin 2025. Les locaux sont répartis en deux zones afin de couvrir l'intégralité du territoire, 97% des zones d'initiatives publiques sont accessibles à la fibre, couvrant 53% de la population, et 94% des zones d'initiatives privées (opérateurs Orange et SFR). La Région, dans le cadre du programme national **New Deal Mobile**, contribue à la qualité de couverture mobile du territoire avec l'installation de pylônes de téléphonie mobile dans les zones non couvertes ou mal couvertes. Fin 2024, sur les 257 pylônes de la dotation nationale attribuée à la Région, plus de 210 pylônes ont été mis en service par les opérateurs afin d'assurer une couverture mobile.

I Patrimoine régional (hors lycées)

• Transition écologique et énergétique

- Réalisation de bornes de recharge en accompagnement du **verdissement de la flotte automobile** ;
- Réalisation du **relamping en leds** des circulations et des salles de réunion de l'Hôtel de Région en complément des autres bâtiments du campus ;
- **Rénovation des salles de réunion** de l'Hôtel de Région ;
- **Déploiement du FlexOffice**.

• Inclusion

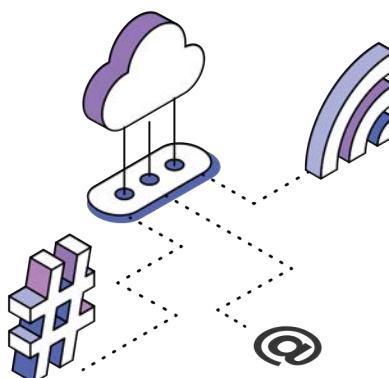
- Fin des travaux Adap (Agenda d'Accessibilité Programmé) : le Campus régional est accessible à tous les types de handicap.

• Territorialisation

- Démarrage des travaux **d'aménagement des locaux de la Maison Des Entreprises** (MDE) 53 ;
- Lancement des études pour l'aménagement des locaux de la **Maison de la Région 49**.

• Rayonnement régional

- Démarrage des travaux de **construction du Pôle d'excellence du Mans** ;
- Poursuite des études pour la construction du **Campus Santé Franceline Ribard**.



Le Campus Santé Franceline Ribard

- L'opération immobilière de ce nouveau **Campus Santé** est un projet unique en France ayant vocation à réunir sur un même site : près de 6 900 étudiants et apprenants en formation initiale (médicale, paramédicale ainsi que sanitaire et sociale), plus de 9 000 professionnels en formation continue et près de 1 260 personnels administratifs et techniques, formateurs et chercheurs. **Cet ensemble est appelé à devenir un pôle d'excellence en santé de niveau international.**
- L'ensemble immobilier intégrera également un **restaurant universitaire** au regard du nombre très important d'étudiants et de personnels représentant un effectif en simultané d'environ 5 800 personnes au quotidien sur le site. Le restaurant sera dimensionné pour produire 3 000 repas (1 250 repas pour les besoins du projet ainsi que 1750 repas pour l'approvisionnement de certains satellites du CROUS). Un service cafétéria CROUS sera également proposé.
- Un parking public, financé intégralement par Nantes Métropole, fait également partie du projet, afin de compléter l'offre du quartier dont les besoins sont estimés entre 3 000 et 3 500 places, sachant que le projet de relocalisation du CHU prévoit 1 200 places complémentaires.
- Cette opération est financée par l'Etat, la Région, Nantes Métropole, Nantes Université, le FEDER et le CHU. **La Région porte la maîtrise d'ouvrage du projet (275M€).**
- Les études se sont poursuivies en 2024 avec la validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS).



• Bâtiment Reflets de Loire et flex office

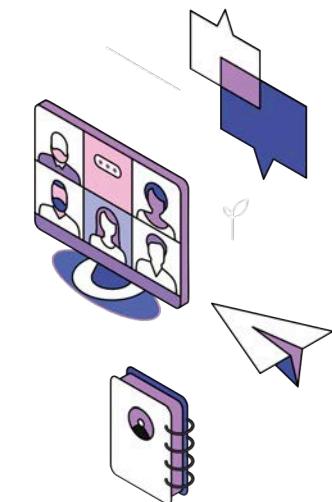
- En octobre 2024, **240 agents régionaux**, soit 20 % de l'effectif du siège, se sont installés dans le **bâtiment Reflets de Loire**, situé sur l'île de Nantes à proximité des autres bâtiments régionaux.
- **Il est aménagé en flex office pour améliorer l'occupation des locaux et renforcer la dimension collective du travail** dans un contexte où le télétravail s'est généralisé. Cet aménagement propose des espaces adaptés à chaque activité : travail concentré, visioconférence, réunion mais aussi collaboration créative et mode projet.
- **Cette évolution permet également une gestion plus sobre** : moins de postes informatiques avec 8 postes pour 10 personnes (taux constaté les jours d'occupation maximale des bureaux) et moins d'espace avec moins de 17 m² / agent, contre plus de 26 dans les bâtiments du siège aménagés de façon classique.

I Une Région agile et performante

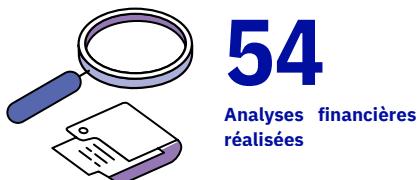
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE ARTICULÉE AUTOUR DE 5 GRANDS THÈMES

- **Excellence opérationnelle**
 - Mise en place d'une gouvernance robuste (CODIR, CO DTN, CADAP, comités « sobriété numérique », « accessibilité numérique », etc.) pour piloter les projets SI.
 - Déploiement d'un tableau de bord du portefeuille projets.
 - Création d'un centre de ressources projets pour accompagner les directions métiers.
- **Évolution des métiers**
 - Déploiement du parapheur électronique transverse (Ixbus).
- **Relation usagers et partenaires**
 - Intégration des communs numériques (FranceConnect, API.gouv, etc.).
- **Confiance**
 - Un renforcement de la sécurité du SI régional en matière d'infrastructures (SIEM, SOC, Fortinet) ; respect de la Politique Générale de Sécurité du Système d'Information (PGSSI) et directives associées ; organisation régulière de tests d'intrusion et revues d'habilitations.
 - Une urbanisation robuste du SI : définition et application des doctrines d'urbanisation et d'hébergement ; finalisation du Plan d'Occupation des Sols SI avec SoluQiQ ; déploiement d'un orchestrateur de services et généralisation de l'API-sation.
- **Pilotage par la donnée**
 - Mise en production du socle Data et de la plateforme SUADEO.
 - Intégration des premiers référentiels de données dans l'entrepôt de données.
 - Déploiement de services de datavisualisation pour les directions métiers.

Ces axes ont donné lieu à 76 chantiers et projets.



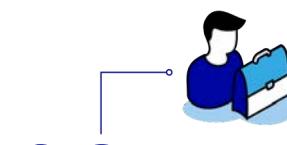
CONTRÔLE DE GESTION



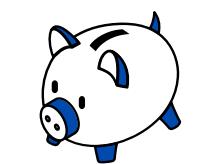
L'action régionale s'inscrit dans un **environnement financier de plus en plus contraint**, marqué par la raréfaction des ressources publiques. Cela impose un **pilotage budgétaire et financier plus fin, plus réactif et plus stratégique** et donc un meilleur suivi des principaux postes budgétaires et des entités liées à la Région.

Ces analyses ont été réalisées et présentées aux élus régionaux selon une **méthodologie recommandée par les commissaires aux comptes**. Elles synthétisent les liens financiers avec la Région, les principales activités de l'année 2024, les éléments de prospective ainsi que l'analyse financière des comptes 2024.

I Ressources humaines



Agents sur emplois permanents
(1 167 au siège et 2 644 en EPLE)



Proportion des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement



I Ressources humaines



84%

Agents permanents ayant suivi une formation d'au moins un jour



58

Elèves de seconde ayant bénéficié d'un stage d'observation à la Région



• Conventionnement Région-EPLE (établissement public local d'enseignement)

- Dans le cadre de la loi 3DS du 21 février 2022, la Région a élaboré une convention avec les établissements publics locaux d'enseignement pour **structurer l'exercice de son autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux et clarifier le partage des compétences transférées** (accueil, restauration, entretien et maintenance informatique).
- Ce conventionnement vise à donner de la lisibilité et de la stabilité à l'action publique en définissant les modalités d'exercice des compétences régionales et les instances de dialogue technique. **L'autorité fonctionnelle s'exerce uniquement sur les champs de compétences régionaux**, sans incidence sur le statut du secrétaire général, tout en respectant l'autonomie de l'établissement et l'autorité du chef d'établissement.



